

## La fin d'une spécificité française



(1) Suggérer au livreur de rejoindre le lieu-dit en partant du centre-bourg, trouver l'église, tourner à droite, puis, à 300 mètres au niveau de la croix, prendre le chemin... En France, dans de nombreuses communes rurales, habiter un lieu où il n'y a pas de noms de rue est une question d'habitude. Mais cette particularité française est en train de disparaître. Un projet de loi va rendre l'adressage obligatoire. Une formalité pour faciliter la vie des secours, des livreurs, des réparateurs ? Pas si simple. Dans de nombreux villages, la perspective suscite la crainte de « devenir comme les autres ». Les noms de rue, c'est bon pour la ville ; ici tout le monde se connaît, entend-on souvent.

(2) Personne ne nie l'intérêt d'avoir une localisation plus précise. Par exemple, le raccordement à la fibre nécessite un nom de rue et un numéro. L'enjeu est parfois même vital. A Traversères, dans le Gers (80 habitants), les secours sont à vingt minutes, mais dans ce coin vallonné, les GPS indiquent fréquemment une mauvaise géolocalisation. Les secours se trompent de colline, ils arrivent au centre-bourg, on appelle le maire, c'est une perte de temps.

(3) Et l'adressage obligatoire s'accélère. L'an dernier, La Poste a enregistré la création de 91 500 nouvelles voies, contre 55 000 par an jusque-là. Mais l'enthousiasme n'est pas toujours au rendez-vous. Il y a les maires un peu âgés qui n'ont aucune envie de mener un chantier de cette ampleur. D'autres se heurtent aux critiques de certains de leurs administrés. Trop cher, trop compliqué...

(4) En réalité, c'est surtout la crainte de perdre son âme. Le choix des noms en atteste. La plupart des communes partent de rien, si ce n'est des usages en vigueur. Les discussions s'animent. Faut-il laisser les habitants faire des suggestions ? Trop compliqué. A Villossanges, une commune de 362 habitants qui s'étend sur 33 kilomètres carrés et compte 33 hameaux, le conseil municipal a tranché seul, mais en s'appuyant sur les habitudes orales. Avant, on disait 'vers les Marronniers' ou 'vers les Guillottes', et on a repris ces appellations.

(5) Malgré la pression économique et administrative, les habitudes orales devraient survivre encore un peu. Car si l'Etat et La Poste s'emploient à mettre à jour les bases de données, les opérateurs de GPS et de cartes

traînent souvent. Et c'est ainsi que,  
même dans des villages qui ont  
70 désormais des noms de rue, on  
aperçoit encore des livreurs tourner  
d'un hameau à l'autre, revenir au  
bourg et regarder d'un air désespéré

le panneau recensant toutes les rues  
75 de la commune. Faute d'habitude, ils  
ne savent pas toujours les lire et  
rêvent de quelqu'un qui leur dirait : à  
l'église, tourner à droite, puis, à 300  
mètres au niveau de la croix, prendre  
80 le chemin...

*d'après L'Express,  
du 2 décembre 2021*

## Tekst 9 La fin d'une spécificité française

---

- « La fin d'une spécificité française » (titre)
- 1p 36 De quelle spécificité française s'agit-il d'après le premier alinéa ?  
Il s'agit du fait que dans de nombreuses communes rurales
- A les courses sont livrées à domicile.
  - B les habitants mènent une vie isolée.
  - C les rues n'ont pas de nom.
  - D les villageois s'entraident.
- « A Traversères ... de temps. » (lignes 26-33)
- 1p 37 Comment ce passage se rapporte-t-il à la phrase qui précède ?
- A Il en indique la cause.
  - B Il la contredit.
  - C Il l'affaiblit.
  - D Il l'illustre.
- « l'enthousiasme n'est pas toujours au rendez-vous » (lignes 38-39)
- 1p 38 Pour quelle(s) raison(s) est-ce que l'enthousiasme manque d'après le 3ème alinéa ?
- 1 Certains maires veulent éviter une opération à grande échelle.
  - 2 Certains administrés critiquent l'adressage obligatoire.
- A la première
  - B la deuxième
  - C les deux
  - D aucune des deux
- 1p 39 Que lit-on sur la procédure concernant l'adressage dans la commune de Villossanges au 4ème alinéa ?
- A Ce sont les habitants qui ont suggéré des noms dont les meilleurs ont été choisis par le conseil municipal.
  - B C'est en prenant en compte des habitudes orales que le conseil municipal a décidé des noms.
  - C C'est en votant que les 362 habitants ont pu décider des noms proposés par le conseil municipal.
- 1p 40 Que peut-on déduire du dernier alinéa ?
- A Depuis que la plupart des villages ont des noms de rue, le contact avec les gens manque à certains livreurs.
  - B Malgré l'introduction des noms de rue dans les villages, certains opérateurs de GPS refusent de les utiliser.
  - C Même si les rues des villages ont désormais un nom, il arrive toujours que des livreurs se perdent dans un village.

---

### Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.